

# Règlement provisoire UFOLEP Yonne Tennis de table

## Protocole sanitaire au 01-09-2020 pour les compétitions

(Susceptible de modifications en fonction des annonces gouvernementales)

Pour toutes les compétitions :

- Lavage des mains en entrant et en sortant de la salle ainsi que pendant la compétition à chaque manipulation de matériel.
- Nettoyage de la balle avant et après chaque partie.
- Nettoyage rapide des tables avant et après chaque partie.
- Port du masque obligatoire pour les joueurs (hors phases de jeux) et en permanence pour les arbitres, entraîneurs et organisateurs.
- Accès aux salles uniquement pour les joueurs, arbitres, entraîneurs, organisateurs et parents ou responsables pour les mineurs.
- Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à entrer dans la salle.
- Si la salle dispose d'un espace pour le public (tribune, gradin amovible...) suivre les consignes données par la municipalité.
- Vestiaires et douches (suivant consignes des municipalités)
- Il est conseillé d'arriver en tenue en fonction de la météo, le changement de chaussures s'effectue à l'entrée de la salle (ou vestiaire si autorisé)
- Ouverture d'une buvette suivant autorisation municipale.
- Les affaires sont rangées dans un sac et placés dans un endroit isolé des autres joueurs.
- Respect des gestes barrières et conditions générales du moment.

Pour les individuels :

- En cas de quatorzaine d'un joueur demandé par l'ARS le joueur conserve sa place au tour suivant (pas de descente d'une division) certificat médical obligatoire. Dans ce cas certains joueurs ne monteront pas.

Pour le championnat :

- Accès aux salles et vestiaires en respect des conditions imposés par les clubs et les municipalités, les clubs hôtes devront communiquer les conditions aux clubs reçus.
- Casse-croûtes d'après match non conseillé.
- En cas de forfait d'une équipe pour cause de Covid et uniquement dans le cas où tout le club est mis en quatorzaine (certificat obligatoire) partage des points (match nul) si le report est impossible. En cas de fermeture de salle la rencontre se dispute chez l'adversaire ou en terrain neutre. Si le club reste ouvert les conditions normales prévus au règlement s'appliquent avec la possibilité de faire jouer un joueur brûlé en dernier recours sur justification.